Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 022-212200596-20251125-2025_11_01-DE

DEPARTEMENT

des COTES D'ARMOR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Egalité - Fraternité

COMMUNE de LE FOEIL

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres afférents au Conseil Municipal : 15
Membres en exercice : 15
Date de la convocation : 18/11/2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq novembre 2025 à 19h00, le Conseil Municipal de Le Foeil, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PRIDO Pascal, Maire.

Présents : AUFFRET Yannick, BRETON Françoise, BRIATTE Audrey, COSQUER Philippe, FLAGEUL Rozenn, HELLEGOUARCH Marion, KERHARDY Jean-Philippe, LE BARS Jeanine, LE GALL Ghislaine, LE VAILLANT Ludovic, POIGNAND Yannick, PELTIER Amandine (arrivée à 19h10 pour la seconde question inscrite à l'ordre du jour), PRIDO Pascal, ROUSSEAU Philippe,
Absent : JACQ David,
Pouvoir : 1 pouvoir donné à M. LE VAILLANT Ludovic par M. JACK David

Secrétaire de séance : POIGNAND Yannick

DELIBERATION

2025-11-01

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2026 POUR LE PROJET DE REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2334-32 à L.2334-39 et R.2334-19 à R.2334-35 pour la DETR et Article L.2334-42 pour la DSIL ;
Vu l'article L.1111-10 du CGCT ;
Considérant que la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R) est une dotation créée par l'article 179 de la loi n° 2010-1657 de finances pour 2011. Elle est issue de la fusion de deux dotations : l'ancienne Dotation Globale d'Équipement (D.G.E) des communes et l'ancienne Dotation de Développement Rural (D.D.R). La D.E.T.R a pour but de soutenir les projets d'investissement des collectivités, au plus proche des besoins des territoires dans une logique d'appel à projets annuel. La commission des élus, placée auprès du représentant de l'État dans le département, se réunie, au moins deux fois par an, afin de contribuer à une juste définition des besoins sur le territoire ;
Vu la délibération N° 2024-09-01 du Conseil Municipal en date du 10/09/2024 accordant le marché de maitrise d'œuvre au cabinet d'architecte SABA;
Vu la délibération N°2025-10-01 du Conseil Municipal en date du 14/10/2025 attribuant le marché de travaux aux entreprises pour un montant total de 995 498.60€ HT ;
Vu l'arrêté d'attribution de la subvention DSIL 2025 accordant un soutien à l'investissement d'un montant de 150 000€ ;
Considérant l'appel à projet pour la dotation d'Equipement des Territoires Ruraux pour l'année 2026 ;
Considérant que les travaux de réhabilitation démarrage le 24 novembre 2025 avec une évaluation de treize mois et demi de travaux (janvier 2027);

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 022-212200596-20251125-2025_11_01-DE

Ayant entendu l'exposé de Pascal PRIDO, Maire,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par :
Voix pour 14 **Voix contre 0** **Abstentions 0**

APPROUVE le plan de financement suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL – détaillé

OPÉRATION : REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE 2025-2027

DÉPENSES		RESSOURCES				
LIBELLE	MONTANT HT TTC	LIBELLE		Montant	Base DOTATION Montant	%
DÉPENSES ÉLIGIBLES		**AIDES PUBLIQUES**				
Acquisitions (foncières, immobilières)		**DOTATION DEMANDÉE**		0,00 €	0,00 €	0,00%
	0,00 €		ratio DOTATION			
	0,00 €	DETR		190 000,00 €	190 000,00 €	19,09%
		Dépenses éligibles : *				
Travaux (à préciser)		995 498,60 €	100,00%			
Terrassement - VRD	44 000,00 €					
Démolition	57 741,00 €	DSIL		150 000,00 €	150 000,00 €	15,07%
Gros œuvre	42 000,00 €	Dépenses éligibles : *				
Charpente métallique - Serrurerie	52 652,00 €	995 498,60 €	100,00%			
Charpente bois	72 821,65 €					
Couverture - Bardage Zinc	95 210,74 €	FNADT		0,00 €	0,00 €	0,00%
Menuiseries extérieures aluminium	32 351,44 €	Dépenses éligibles : *				
Doublage-cloisons-Isolation-Plafonds	110 479,08 €	0,00 €	0,00%			
Menuiseries intérieures bois	51 920,10 €			0,00 €	0,00 €	0,00%
Faux-plafonds	20 894,36 €	Dépenses éligibles : *				
Revêtements de sols - Faïence	45 825,79 €	0,00 €	0,00%			
Peintures	21 750,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00%
Plomberie - CVC	229 000,00 €	Dépenses éligibles : *				
Electricité	92 722,44 €	0,00 €	0,00%			
Equipements Office	26 130,00 €	*SOUS TOTAL subventions Etat*		340 000,00 €	340 000,00 €	34,15%
		Autres financements publics (hors Etat)				
		REGION Bien vivre partout en Bretagne		175 500,00 €	175 500,00 €	17,63%
		Dépenses éligibles : *				
		995 498,60 €	100,00%			
	0,00 €					
	0,00 €	**DEPARTEMENT : Contrat Territoire 2022/2027**		184 426,00 €	184 426,00 €	18,53%
	0,00 €	Dépenses éligibles : *				
		995 498,60 €	100,00%			
		FEADER – Leader – UE		0,00 €	0,00 €	0,00%
		Dépenses éligibles : *				
		0,00 €	0,00%			
Autres (à préciser)						
	0,00 €			0,00 €	0,00 €	0,00%
	0,00 €	Dépenses éligibles : *				
		0,00 €	0,00%			
				0,00 €	0,00 €	0,00%
		Dépenses éligibles : *				
Base éligible	**995 498,60 €**	0,00 €	0,00%			
Dépenses inéligibles		**TOTAL SUBVENTIONS****		699 926,00 €	699 926,00 €	70,31%
Prestations intellectuelles						
MOE SABA	103 400,00 €	**AUTOFINANCEMENT**	416 250,10 €			
Contrôle technique / SPS	7 777,50 €	sur DOTATION	**71,01%**			
Diagnostics divers	9 500,00 €		**295 572,60 €**			
	0,00 €					
		Fonds propres :		426 352,10 €	302 745,87 €	30,41%
		Emprunts :		0,00 €	0,00 €	0,00%
		Crédit bail :		0,00 €	0,00 €	0,00%
Dépenses inéligibles	*120 677,50 €*	**AUTOFINANCEMENT****		426 352,10 €	302 745,87 €	30,41%
TOTAL	1 116 176,10 €	**TOTAL**		1 126 278,10 €	**1 002 671,87 €**	**100,72%**

* *Dépenses éligibles propres aux subventions à compléter impérativement*
** *Fournir impérativement les courriers pour les subventions (demandes avec base éligible et montant ou attribution de la subvention)*
** *L'autofinancement doit impérativement respecter les 20 % minimum*

Envoyé en préfecture le 26/11/2025
Reçu en préfecture le 26/11/2025
Publié le
ID : 022-212200596-20251125-2025_11_01-DE

AUTORISE Monsieur Le Maire à solliciter une subvention Etat au titre de la DETR 2026 à hauteur de 190 000€ pour la DETR à 19.09% et des subventions auprès des co-financeurs mentionnés dans le plan de financement ;

S'ENGAGE à réaliser les travaux sur la période novembre 2025/janvier 2027

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits
Pour extrait conforme au registre

Le Maire,
Pascal PRIDO

Le Secrétaire
Yannick POIGNAND